

**COMPOSITION:**  
 Alpha- Cyperméthrine  
 CAS 67375-30-8 6,27%  
 1,2-Propylène glycol  
 CAS 57-55-6 14%  
 Excipients q.s.p 100%

**N° AMM :**  
 FR-2020-0003

**Catégorie d'utilisateur :**  
 Professionnels.

**CONTENU:**  
**500 mL e**

**UFI:**  
 FR10-102U-J00R-2H3K

**MYLVA S.A.**  
 Via Augusta, 48  
 08006 Barcelona  
 Tel. +34 93 415 32 26  
 mylva@mylva.eu  
 www.mylva.eu

# ecorex

SC  
 Dispersion  
 libre

**Organismes cibles :** Blatte germanique (*Blattella germanica*) nymphes et adultes Fourmi noire des jardins (*Lasius niger*), adultes Moustiques (*Culex spp.*), adultes Guêpes (*Vespa spp.*) adultes.  
**Domaines d'utilisation :** A l'intérieur, dans des locaux d'élevage uniquement de poules et poulets sans connexion avec une station d'épuration, en excluant les élevages de poules pondeuses levées en batteries avec chaîne de séchage; poules pondeuses levées au sol sur litiers, poulets de chair élevés au sol sur litiers.

**Méthode d'application :** Pulvérisation de surface. Pulvérisateur manuel ou électrique conventionnel équipé pour produire une pulvérisation grossière à basse pression.

Diluer le produit dans de l'eau propre en respectant les doses recommandées et agiter. Si un délai survient entre les traitements, une nouvelle infestation est nécessaire avant la réutilisation. Le produit doit être appliqué dans toute la zone infestée. Une attention particulière doit être portée sur les fissures, aux crevasses et à tout endroit où les insectes peuvent se réfugier, et, sur les surfaces sur lesquelles ils peuvent se poser ou se déplacer.

**Mode d'application :**  
 Dose faible : 0,5% v/v. Diluer 5 mL de produit dans 1 L d'eau (1 : 200) ; concentration : 0,5% v/v Appliquer 1 L de produit dilué pour 20 m<sup>2</sup> surface à traiter.  
 Dose forte : 1% v/v. Diluer 10 mL de produit dans 1 L d'eau (1 : 100) ; concentration : 1% v/v Appliquer 1 L de produit dilué pour 20 m<sup>2</sup> surface à traiter.

**Autres possibilités de dilutions:**

DOSE FAIBLE	DOSE FORTE	PRODUIT (ML)	PRODUIT (ML)	VOLUME D'EAU POUR LA DILUTION (ML)	SURFACE À TRAITER (M <sup>2</sup> )
25	50	5	10	1	10
12,5	25	2,5	5	0,5	5
5	10	1	2	0,25	2,5
2,5	5	0,5	1	0,125	1,25
1,25	2,5	0,25	0,5	0,0625	0,625

**Blattes :** 30 mg s.a./m<sup>2</sup> ou 15 mg s.a./m<sup>2</sup> seulement en cas de niveau d'hygiène élevé.  
 La dose faible doit être utilisée en cas de faible infestation et d'un niveau d'hygiène élevé. La dose forte doit être utilisée en cas de forte infestation et/ou d'un niveau d'hygiène bas.  
**Activité résiduelle :** L'effet résiduel dépend de la propreté et de la nature de la surface à traiter, et de la façon dont les surfaces sont utilisées.  
 Fournis (*Lasius niger*): jusqu'à 1 mois en cas de résidu intact.  
 Blattes germaniques (*Blattella germanica*): aucun effet résiduel, seul le produit frais est efficace. Moustiques (*Culex spp.*): aucun effet résiduel, seul le produit frais est efficace lorsqu'il est appliqué à faible dose sur des surfaces non poreuses et, à forte dose sur des surfaces poreuses et non poreuses. Guêpes (*Vespa spp.*): efficace jusqu'à 3 mois uniquement sur des surfaces non poreuses.  
 Fréquence d'application : 4 fois par an.  
 Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage : Toujours lire les étiquettes ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les in-

structions d'usage. Le volume approprié du produit est mesuré à l'aide du doseur fourni, conformément au tableau ci-dessus (voir Dose et fréquence d'application). Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Les insectes devraient montrer un effet d'abattement dans les 30 à 60 minutes après contact avec les surfaces traitées. La mortalité des blattes germaniques (*Blattella germanica*) intervient une semaine après contact avec les surfaces traitées. La mortalité des moustiques (*Culex spp.*) intervient 48 heures après contact avec les surfaces traitées. L'effet d'abattement sur les guêpes est attendu dans les 6 heures suivant le contact avec les surfaces traitées non poreuses et la mortalité est atteinte en 24 heures. Les zones traitées doivent être ré-inspectées 2 à 3 semaines après traitement. Si l'infestation initiale était importante ou si une nouvelle infestation est observée, une deuxième application peut être nécessaire, en particulier si le premier traitement a été perturbé ou si certains abris ou surfaces ont été omis lors de l'application initiale.

**Stratégies de gestion du développement de la résistance:** Adopter des méthodes de gestion intégrée telle que la combinaison de méthodes de lutte chimique, physique et autres mesures d'hygiène publique, en tenant compte des spécificités locales (conditions climatiques, espèces cibles, conditions d'usage, etc.).

Alterner les produits contenant des substances actives ayant des modes d'action différents (afin d'éliminer les individus résistants dans la population). Tenir compte du cycle de vie et des caractéristiques des insectes cibles pour adapter les traitements. En particulier, cibler le stade de développement le plus sensible de l'organisme cible, le moment des applications et les zones à traiter. (Une résistance est confirmée, arrêtez immédiatement l'utilisation du produit et utilisez un insecticide ayant un mode d'action alternatif. Si la pression de sélection, les individus résistants, ne disparaissent pas, contactez le centre antipoison ou le fabricant pour obtenir des conseils.)

Si la résistance est confirmée, arrêtez immédiatement l'utilisation du produit et utilisez un insecticide ayant un mode d'action alternatif. Si la pression de sélection, les individus résistants, ne disparaissent pas, contactez le centre antipoison ou le fabricant pour obtenir des conseils. Appliquez les doses recommandées au bon moment pour assurer un contrôle continu des espèces nuisibles et les bonnes techniques d'application afin d'optimiser l'efficacité du produit.

Des doses d'application plus élevées que celles recommandées permettront aux insectes résistants de rétablir la population, augmentant la pression de sélection exercée sur le produit, ce qui pourrait entraîner des individus résistants à l'avenir. Recueillir des données de référence et suivre les niveaux de résistance sur les populations dans des zones à haut risque de résistance. Tout changement significatif de sensibilité des surfaces actives doit être signalé à l'autorité compétente. Les informations provenant des programmes de surveillance de la résistance permettent une détection précoce des problèmes. Les données de référence doivent être collectées et fournies au détenteur de l'autorisation de mise sur le marché et au titulaire de l'autorisation de mise sur le marché. En cas de non efficacité du traitement, le responsable de la mise sur le marché devra en informer l'autorité compétente.

**Mesures de gestion de risque :** Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et

éviter de pulvériser sur l'application. Le volume approprié du produit est mesuré à l'aide du doseur fourni, conformément au tableau ci-dessus (voir Dose et fréquence d'application). Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Les insectes devraient montrer un effet d'abattement dans les 30 à 60 minutes après contact avec les surfaces traitées. La mortalité des blattes germaniques (*Blattella germanica*) intervient une semaine après contact avec les surfaces traitées. La mortalité des moustiques (*Culex spp.*) intervient 48 heures après contact avec les surfaces traitées. L'effet d'abattement sur les guêpes est attendu dans les 6 heures suivant le contact avec les surfaces traitées non poreuses et la mortalité est atteinte en 24 heures. Les zones traitées doivent être ré-inspectées 2 à 3 semaines après traitement. Si l'infestation initiale était importante ou si une nouvelle infestation est observée, une deuxième application peut être nécessaire, en particulier si le premier traitement a été perturbé ou si certains abris ou surfaces ont été omis lors de l'application initiale.

**Stratégies de gestion du développement de la résistance:** Adopter des méthodes de gestion intégrée telle que la combinaison de méthodes de lutte chimique, physique et autres mesures d'hygiène publique, en tenant compte des spécificités locales (conditions climatiques, espèces cibles, conditions d'usage, etc.).

Alterner les produits contenant des substances actives ayant des modes d'action différents (afin d'éliminer les individus résistants dans la population). Tenir compte du cycle de vie et des caractéristiques des insectes cibles pour adapter les traitements. En particulier, cibler le stade de développement le plus sensible de l'organisme cible, le moment des applications et les zones à traiter. (Une résistance est confirmée, arrêtez immédiatement l'utilisation du produit et utilisez un insecticide ayant un mode d'action alternatif. Si la pression de sélection, les individus résistants, ne disparaissent pas, contactez le centre antipoison ou le fabricant pour obtenir des conseils.)

Si la résistance est confirmée, arrêtez immédiatement l'utilisation du produit et utilisez un insecticide ayant un mode d'action alternatif. Si la pression de sélection, les individus résistants, ne disparaissent pas, contactez le centre antipoison ou le fabricant pour obtenir des conseils. Appliquez les doses recommandées au bon moment pour assurer un contrôle continu des espèces nuisibles et les bonnes techniques d'application afin d'optimiser l'efficacité du produit.

Des doses d'application plus élevées que celles recommandées permettront aux insectes résistants de rétablir la population, augmentant la pression de sélection exercée sur le produit, ce qui pourrait entraîner des individus résistants à l'avenir. Recueillir des données de référence et suivre les niveaux de résistance sur les populations dans des zones à haut risque de résistance. Tout changement significatif de sensibilité des surfaces actives doit être signalé à l'autorité compétente. Les informations provenant des programmes de surveillance de la résistance permettent une détection précoce des problèmes. Les données de référence doivent être collectées et fournies au détenteur de l'autorisation de mise sur le marché et au titulaire de l'autorisation de mise sur le marché. En cas de non efficacité du traitement, le responsable de la mise sur le marché devra en informer l'autorité compétente.

**Mesures de gestion de risque :** Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et



Tirez toujours pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme. EUH208 :